



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Droits des femmes

Question écrite n° 16057

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur les avancées significatives pour les droits des femmes mises en lumière par le rapport de l'INSEE publié le 6 mars dernier. Il ressort de ce document que, bien que le revenu salarial moyen des femmes en 2021 était inférieur de 24 % à celui des hommes dans le secteur privé, cette disparité s'explique en grande partie par des différences de volume de travail annuel, les femmes étant moins souvent en emploi et davantage à temps partiel. Plus révélateur encore, à temps de travail identique, le salaire moyen des femmes reste inférieur de 15 % à celui des hommes. Ces écarts, bien que persistants, ont connu une réduction notable depuis 1995, tant en matière d'inégalité de temps de travail (une diminution de 4 points) que de salaires (une réduction de 7 points). Ce progrès témoigne des efforts accomplis depuis 2017 pour améliorer l'équité salariale entre les hommes et les femmes. Les différences de salaire s'expliquent principalement par une répartition genrée des professions et des secteurs d'activité, ainsi que par un accès limité des femmes aux postes les plus rémunérateurs. À poste comparable, l'écart de salaire se réduit à environ 4 %, ce qui indique que des disparités subsistent même en présence de conditions de travail équivalentes. Face à ces constats, il apparaît essentiel de poursuivre et d'intensifier les efforts pour éliminer les inégalités salariales. Il lui demande quelles mesures supplémentaires le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour promouvoir, avec les entreprises et le secteur public, une égalité salariale parfaite entre les femmes et les hommes.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16057

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1727

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)